



Règlement du centre de documentation du Musée gaumais

Présentation

À la fois bibliothèque, photothèque et centre d'archives, le centre de documentation du Musée gaumais rassemble plus de 10 000 ouvrages sur la Gaume et les régions environnantes, de l'archéologie à la botanique, en passant par la littérature et l'ethnographie ou encore l'histoire et l'histoire de l'art. Il comprend des livres, revues, cartes, plans, photographies, journaux, dossiers pédagogiques, documents anciens, multimédias et autres archives, ainsi que des écrits originaux et des éditions rares de nombreux documents. Il s'adresse aux chercheurs, aux enseignants, aux étudiants et aux acteurs culturels, mais aussi à tout passionné, tout visiteur du musée ou tout curieux qui s'intéresse à la Gaume.

Le/la responsable du centre de documentation est à la disposition des lecteurs pour les aider à en exploiter pleinement les ressources.

Le présent règlement intérieur est destiné à garantir le bon usage des collections et des équipements, ainsi qu'à empêcher toute déprédation des ouvrages, des locaux, du mobilier ou du matériel informatique. Tout usager du centre de documentation du Musée gaumais est tenu de prendre connaissance de ce règlement et de se conformer à ses dispositions. Ce règlement est porté à la connaissance du public par voie d'affichage dans la salle de lecture et est consultable sur le site web du Musée gaumais.

Accès

Le centre de documentation se trouve au deuxième étage du Musée gaumais. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les animaux ne sont pas admis, sauf les chiens guides.

Horaires et consultation sur place

La consultation sur place est gratuite. La salle de lecture est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 **sur rendez-vous** en écrivant à bibliotheque@musegaumais.be ou en téléphonant au +32 (0)63 57 03 15. Nous vous recommandons de préciser votre demande lors de la prise de rendez-vous afin de préparer au mieux les documents qui vous seront utiles.

Jours de **fermeture** :

- les après-midi du 24/12 et du 31/12
- le 25/12 et le 01/01
- le matin du 26/12

Code de bonne conduite dans la salle de lecture

- La courtoisie doit être de mise dans les rapports entre les lecteurs ainsi qu'entre ceux-ci et le personnel ;
- Les lecteurs sont tenus de respecter les locaux, notamment en termes de propreté, ainsi que les équipements mis à leur disposition ;
- Les lecteurs ne sont pas autorisés à se servir dans les rayonnages ou à y ranger eux-mêmes les documents ;
- Les lecteurs ne peuvent pas quitter la salle de lecture avec des documents non empruntés auprès du/de la bibliothécaire ; toute tentative de quitter les locaux avec un ouvrage non emprunté sera assimilée à une tentative de vol ;
- L'état et l'intégrité des documents consultés doivent être respectés. Aucune annotation et a fortiori

aucune dégradation ne seront tolérées. Tout document annoté ou souligné (même au crayon) par un lecteur sera considéré comme détérioré et devra être remplacé. Les lecteurs ne peuvent réparer eux-mêmes les documents qu'ils auraient détériorés ;

- Le matériel informatique mis à disposition ne peut pas être utilisé à des fins ludiques ou pour un usage personnel non scientifique ;
- Les lecteurs doivent minimiser le bruit ;
- Les téléphones portables seront mis en mode silencieux et il n'est pas permis de répondre aux appels dans la bibliothèque ;
- Il est interdit de fumer, de vapoter et de manger ; seule la consommation de boissons non alcoolisées, dans des bouteilles à bouchon vissé, est autorisée ;
- Les lecteurs sont tenus de surveiller leurs effets personnels ; la bibliothèque n'est pas responsable en cas de détérioration, de perte ou de vol de ceux-ci.

En cas de non-respect du présent code de conduite ou de comportement non approprié d'un lecteur, la bibliothèque se réserve le droit de lui interdire l'accès à la salle de lecture. Les actes de vandalisme ou les vols entraînent de surcroît le dépôt d'une plainte à la police.

Prêt à domicile

Le prêt à domicile des ouvrages est réservé aux personnes inscrites en tant que lecteur, moyennant une **cotisation annuelle de 5 euros**. Il est toutefois gratuit pour les membres du musée et les mineurs. Le **nombre** d'ouvrages pouvant être empruntés simultanément est limité à **10** par lecteur. La **durée** de prêt est d'un mois maximum. La bibliothèque se réserve le droit de ne pas prêter certains ouvrages.

Le prêt est personnel ; tout emprunteur est responsable des documents enregistrés à son nom jusqu'à leur restitution. Tout **retard** dans le retour est sanctionné par une **indemnité de retard de 0,25€** par jour de retard. Tant que l'emprunteur ne s'en est pas acquitté et n'a pas rendu les documents, son droit à la consultation et à l'emprunt est **suspendu**. Si un document n'est pas rendu après l'envoi d'un troisième et dernier rappel par mail, l'emprunteur doit assurer son remplacement. Il en va de même en cas de **perte** ou de **détérioration grave** d'un document.

Tout **changement de coordonnées** (adresse postale, courriel, téléphone) doit être signalé dans les meilleurs délais à la bibliothèque.

Lors d'un emprunt comme au cours d'une consultation sur place, les lecteurs s'engagent à respecter la législation en vigueur sur le **droit d'auteur**, en particulier à ne pas photographier, photocopier ou scanner un ouvrage dans son intégralité ou à ne pas en diffuser les éventuelles copies ainsi réalisées. Le centre de documentation du Musée gaumais décline toute responsabilité en cas d'infraction éventuelle à cet égard.

Catalogue

Une partie du catalogue des ouvrages et périodiques est consultable sur l'**ordinateur mis à disposition** dans la salle de lecture. Toutefois, le travail d'encodage est encore en cours et il est **indispensable** de faire appel à le/la bibliothécaire qui consultera pour vous le fichier papier du centre de documentation et effectuera des recherches dans les archives si vous le souhaitez. Nous vous recommandons pour cela de préciser votre demande lors de votre prise de rendez-vous en écrivant à bibliotheque@museegaumais.be ou en téléphonant au +32 (0)63 57 03 15.

Reproductions

Dans le respect du droit d'auteur, seule la reproduction pour un **usage privé** ou destinée à l'enseignement et à la recherche est autorisée. La copie intégrale d'un ouvrage (livre, thèse, mémoire, syllabus, fascicule complet de périodique...) est interdite.

La bibliothèque se réserve en outre le droit de ne pas autoriser la reproduction d'un document si cela peut nuire à sa bonne conservation.

Un service de photocopies est proposé et un scanner est mis à disposition des lecteurs dans la salle de lecture. Les lecteurs ne pouvant pas se rendre à la salle de lecture peuvent faire une demande de scan au format PDF à bibliotheque@museegaumais.be.

Le nombre de pages photocopiées ou scannées par demande ne peut pas être supérieur à 30. Le nombre total de demandes de scans par année civile est limité à 20 par lecteur.

Tarifs des reproductions :

- Photocopies (30 pages max) :

A4 noir et blanc : 0,10 €/page

A3 noir et blanc : 0,20 €/page

A4 couleur : 0,24 €/page

A3 couleur : 0,50 €/page

- Scan au format PDF, en couleur (30 pages max) :

Gratuit si inférieur à 10 pages ;

0,50 € / page à partir de la 11^e page

Prêt de photographies :

La reproduction de clichés de la photothèque par les lecteurs eux-mêmes est interdite. La reproduction de clichés de la photothèque avec une résolution de 300 DPI est proposée par une convention de prêt de photographie. Celle-ci doit être dûment complétée et remise en main propre ou envoyée par mail à courrier@museegaumais.be pour toute demande.